



CSE siège.tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Septembre 2023

Point sur le fonctionnement de la direction de l'information à la suite du déploiement de Tempo

Le désarroi de la Rédaction nationale est d'emblée nié par la Direction de l'information. Celle-ci assure qu'aucun problème ne lui est remonté et que le contrat est rempli puisque l'activité est maintenue. Les élus pointent le décalage entre le ressenti de la Direction et celui que l'on en a sur le terrain.

La Direction ne partage pas l'analyse des élus sur les éditions "12/13 info", "19/20 info" et "23H info" de Franceinfo. Il semble pourtant légitime de redouter le contournement de l'Accord Franceinfo, qui circonscrit notamment les sujets de ses journalistes deskeurs au canal 27, et la fin de l'actualité nationale et internationale sur France 3.

Interpellée sur les scriptes, premiers postes impactés par le lancement des éditions "ICI 12/13" et "ICI 19/20", la Direction affirme qu'elle va travailler rapidement et prioritairement à leur sujet.

L'amplitude horaire des journées est source d'inquiétude pour l'ensemble des personnels.

FO demande le rétablissement du poste de scripte dans l'équipe "ICI" à la Rédaction nationale et le maintien de la planification à trois scriptes par jour à Paris Île-de-France.

Enfin, largement interrogée sur le rôle d'Antoine Armand, la Direction de l'Information renouvelle toute sa confiance en lui dans la tâche qui lui a été donnée de superviser l'activité de FTR et IV3 (afin d'améliorer leur fonctionnement respectif) et affirme que la fusion de ces deux entités n'est pas à l'ordre du jour. Information que confirmera l'intéressé lors du point sur le plan de charge de FTR.

L'organigramme détaillé des personnels impactés par Tempo, reste attendu par les élus.

Information-consultation sur la création d'un service « Climat » à la Rédaction Nationale

L'actualité liée aux changements climatiques et les demandes des services qui en découlent plaident pour la création d'un service composé de journalistes spécialisés sur le sujet. Il est évident que la "Cellule Planète" existante au sein du service Société n'est plus suffisante.

Ce nouveau service sera composé d'une cheffe de service (Marie-Candice Delouvrié), de deux adjoints et de 17 journalistes (dont six de l'actuelle "Cellule Planète" et six du service météo).

Si le CSE se félicite de cette création, il pointe dans le même temps, les inquiétudes liées à la localisation du service dans la maison FTV, et à la sélection pour l'intégrer. La Direction répond que l'emplacement du service sera interrogé à nouveau et que le processus de sélection se fera en toute transparence.

Les Ressources Humaines ajoutent que ce service ne donnera pas lieu à création de postes au sein de la Direction de l'information ("*à ce stade*").

Interrogée sur l'avenir de l'encadrement du JT climat, la Direction affirme que Martin Gouesse en reste évidemment le rédacteur en chef. Les fonctions de Chef de service et de Rédacteur en chef n'étant pas les mêmes.

FO pointe enfin la formation minimale prévue pour les journalistes. Ce que la Direction reconnaît.

Le recueil de l'avis du CSE s'effectuera en octobre.

Information-consultation sur l'évolution de l'organisation de l'équipe support de la Media Factory – recueil de l'avis

L'équipe Média Factory, brigade technique de support à la diffusion au sein du CDE, reste inquiète face à la réforme de ce secteur. En dépit de l'avis émis par le CSE, certains points restent inquiétants d'autant que les éléments fournis, notamment pour les plannings sont insatisfaisants. Les potentiels ne semblent pas tenir compte de la charge de travail, incluant, les formations et les congés notamment. Un planning sur une période longue, demandé en regard de l'Accord d'entreprise spécifique au CDE, n'a pas été fourni. La présence d'un seul technicien sur certaines périodes de la journée est préoccupante. Le recrutement est reconnu difficile par la Direction sur les postes toujours vacants alors que cette activité est essentielle à la diffusion. Le sous-effectif impose une surcharge de travail qui ne peut perdurer alors que le CDE est en pleine réforme. La formation aux nouveaux outils et aux nouvelles technologies reste en dessous des attentes du service dans un secteur en perpétuelle évolution technologique. La méthodologie des trainings sera revue en accord avec la Direction.

Les surfaces allouées et le positionnement de cette structure au sein du CDE sont dénoncés par les salariés qui souhaitent disposer de bureaux attitrés au vu de leurs missions. L'absence de plan de prévention des risques adossé à la réforme de ce service est alarmante face à la situation actuelle des équipes.

A l'unanimité, les élus adoptent une résolution pour la création d'une Commission dédiée pour le suivi du projet, les membres seront nommés en CSE d'octobre.

[Pour lire la résolution, cliquez ICI](#) 🖱️

Plan de charge de la Fabrique au 30 juin 2023

Le cahier des charges subit quelques variations notamment du fait du décalage de l'émission Jeux Olympiques et du fort taux d'externalisation des tournages pour les équipes légères. La GTR (en charge de la création et de l'intégration de décors virtuels) présente une activité dynamique, les élus notent cependant que des arrêts maladie récents et multiples méritent une attention particulière de la Direction.

Un ralentissement est visible pour la post-production et le mixage actu. Les élus relèvent un fort taux d'externalisation pour des émissions emblématiques de FTV. Les productions précédemment au Franay sont désormais majoritairement installées sur le plateau C, le JT2 étant lui désormais sur le plateau A. Les amplitudes horaires et la densité des enchaînements pour le plateau C sont à observer. L'arrivée saluée de Culture Box sur le plateau E nécessitera cependant d'amplifier les formations pour les éclairagistes. Les élus s'interrogent sur les accords avec les productions externes apportant une partie de leur personnel. La Direction assure que des accords négociés ont toujours existé sur des postes cibles pour les productions privées.

Les élus demandent que soient vérifiée l'activité des scriptes et la charge de travail accrue en régie 4 notamment pour les opérateurs d'habillage en raison des nouveaux modules intégrés pour Tempo.

Sur interrogation des élus, la direction fait état d'une réforme en date du 6 septembre, impactant l'activité des planificateurs. De nouvelles tâches leurs seraient attribuées préalablement réparties entre les responsables et chargés de production, l'administration Paie... Des saisies supplémentaires seraient confiées aux planificateurs concernant les éléments variables, les barèmes de contrats et convocations diverses, ainsi que l'édition anticipée des plannings... Ces tâches présentent une augmentation nette de l'activité dans un service déjà saturé. Faut-il voir là un lien avec la réforme de l'administration paie début 2023 subissant qui plus est, les conséquences des lourdeurs de communication des outils ?

Cette réforme qui s'apparente à une réorganisation de l'activité n'a pas fait l'objet de présentation en CSE. Une évaluation de ces préconisations s'impose.

Les élus adoptent à l'unanimité une résolution demandant que soit ouverte une information / consultation sur cette réorganisation des activités du service de planification de La Fabrique.

[Pour lire la résolution cliquez ICI](#) 🙌

Plan de charge de FTR au 30 juin 2023

Avec la mise en place de Tempo, les équipes FTR en charge des éléments toutes régions pour la Rédaction au travers de modules thématiques, ont vu augmenter leur charge de travail notamment le week-end. Les 3 postes annoncés par la réforme Tempo sont actuellement comblés par un jeu de planning qui impose une surcharge de travail. La direction affirme avoir alerté le Comité de suivi Tempo sur les difficultés actuelles.

Bilan de l'emploi au 30 juin 2023 - Rapport de la Commission emploi-formation du 13 septembre 2023

Si au premier semestre les chiffres font apparaître une très légère remontée des effectifs permanents, cela ne doit pas masquer la perte de 198.6 ETP en un an. La part croissante des effectifs non permanents est une alerte pour les conditions de travail de tous. La parité très légèrement en faveur des femmes n'est cependant pas visible dans tous les secteurs. Le nombre de licenciements dont les motifs restent toujours non communiqués est une source de tension dans les activités.

Une baisse notable des heures supplémentaires interroge les élus qui craignent un manque de déclarations des heures effectuées notamment en télétravail. Les élus restent en attente d'un bilan fléché, poste à poste, de la RCC.

Une information sur le bilan des prestataires est souhaitée, cette action, dont la direction prend note, requiert un travail spécifique qui doit se faire hors logiciel de gestion paie.

Le remplacement des élus en délégation ou siégeant reste difficile pour de nombreux postes, ce qui peut entraver la disponibilité des membres des CSE et des Commissions, et qui de fait, alourdit la charge du travail reporté.

Le poste d'accueillant des stagiaires ne sera pas reconduit. [Pour lire le rapport, cliquez ICI](#) 🖱️

Rapport de la CSSCT du 7 septembre 2023

Cette Commission extraordinaire spécifique au travail des monteurs Télématin met en évidence la difficulté à trouver le bon équilibre pour chacun en cohérence avec la charge de travail. La recommandation du service médical d'alterner les vacances du matin et de journée, pourra être adaptée aux non-permanents, mais ne convient pas aux salariés effectuant ces vacances depuis de nombreuses années et qui ont fait un choix d'horaires décalés qu'ils souhaitent maintenir. Les salariés concernés souhaiteraient avant tout pouvoir arriver plus tôt afin de diminuer le stress induit par leur charge de travail. Cette révision des horaires pourrait leur donner accès au Compte Pénibilité notamment. Une inquiétude importante est liée à l'activité de la fin de vacation qui doit être allégée dans son contenu. Un aménagement des missions a été défini et reste à consolider. La Commission demande que les vacances du samedi réduites de 3 à 2 monteurs soient rétablies. Rendez-vous est pris début novembre pour le suivi.

Par ailleurs, les élus s'inquiètent de l'augmentation des cas de Covid et de l'absence de toute consigne interne à ce jour. Les élus demandent à savoir si une campagne de vaccination sera ouverte au cabinet médical. [Pour lire le rapport, cliquez ICI](#) 🖱️

Vie du CSE

La séparation du comité d'entreprise du siège et du comité d'entreprise de Malakoff est signée, un accord financier a été trouvé. Le choix de rattachement de FTR au comité d'entreprise du Réseau, convenu par sondage, pourrait faire l'objet d'une révision ultérieure.

Prochain CSE siège extra prévu le 4 octobre

Vos élus CSE siège: Titulaires: Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Sabine LANCELEVER • **Suppléants:** Alina REBOREDO - Frédéric BRODA • **Représentant Syndical :** Renaud BERNARD.